

AVIS
D'APPEL D'OFFRES GT2016-09

Services professionnels pour plans, devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour les services municipaux et infrastructures des rues Madore et Gérald-Godin, ainsi que des travaux de réfection des stations de pompage 9 et 11



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des services professionnels pour plans, devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour les services municipaux et infrastructures des rues Madore et Gérald-Godin, ainsi que des travaux de réfection des stations de pompage 9 et 11.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **21 octobre 2016** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866 669-7326 ou 514 856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis par les documents d'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

Les soumissions doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres GT2016-09 – pour plans, devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour les services municipaux et infrastructures des rues Madore et Gérald-Godin, ainsi que des travaux de réfection des stations de pompage 9 et 11** », dûment remplies sur le formulaire de soumission fourni à cet effet. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés, ainsi qu'une enveloppe scellée contenant le prix proposé, et être reçues au Service du Greffe à l'hôtel de ville située au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 10 h le 7 novembre 2016**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement.

Seules seront considérées les soumissions qui seront présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec M. Pascal Roy, directeur intérimaire des Services techniques, à l'adresse courriel suivante : proy@ndip.org.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 19 octobre 2016.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Directrice des services juridiques et greffière
